

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Bouzy de 1903 à 1910

-0-

Archives Départementales de Châlons-en-Champagne – Edepot17684

-0-

fiche n°179

9 août 1905 - Délibérations relatives à la recouverture du clocher de l'église de Bouzy – Ouverture de crédits supplémentaires

120

Recouverture du Clocher de l'église de Bouzy.

Présent : M. M. Barmaut père, Lévy Gaston, Colson Arthur, Robert Louis, Mercier Paul.

Le Conseil désigne M. Mondet pour remplir les fonctions de secrétaire.

M. le Président expose au Conseil que la toiture du clocher de l'église de Bouzy ayant été fortement endommagée par l'orage du 30 juin dernier il est de la plus urgente nécessité d'y porter remède immédiatement.

M. Margolin, architecte à Reims, consulté à ce sujet est d'avis qu'une réparation totale de la couverture s'impose, une réparation partielle étant tout à fait insuffisante.

Il dépose sur le Bureau un devis dressé par le même architecte pour la dépense qui incomberait à la commune du fait d'une recouverture totale du clocher et invite le Conseil à l'accepter s'il y a lieu et à voter les ressources nécessaires.

Le Conseil,

Considérant que l'église est propriété communale,

Considérant qu'il importe que la couverture soit remise en état avant la mauvaise saison pour éviter des dégradations plus grandes;

Attendu qu'il est reconnu qu'une recouverture totale du clocher est absolument nécessaire

Accepte le devis tel qu'il est présenté

Et vote un crédit de 2205^f pour couvrir la dépense.

Cette somme sera prise sur le Budget primitif de 1905 aux articles suivants:

art. 28. Entretien de l'église à défaut de revenus de la fabrique	500 ^f
art. 29 du même budget	1205 ^f
art. 48 - - - - - id - - - - -	500 ^f
Total égal à la dépense =	2205 ^f

Le Conseil municipal demande en outre à M. le Préfet vu l'urgence des réparations projetées que la mise en adjudication des travaux puisse être fixée au 3 septembre prochain.

Ch. Barmaut
D. Margolin
Lévy
Colson
Robert

« Monsieur le président expose au conseil que la toiture du clocher de l'église de Bouzy ayant été fortement endommagée par l'orage du 30 juin dernier, il est de la plus extrême urgence d'y porter remède immédiatement.

Monsieur Margotin, architecte à Reims, consulté à ce sujet est d'avis qu'une réfection totale de la couverture s'impose, une réparation partielle étant tout à fait insuffisante.

Il dépose sur le bureau un devis dressé par le même architecte pour la dépense qui incomberait à la commune du fait d'une recouverture totale du clocher et invite le conseil à l'accepter s'il y a lieu et à voter les ressources nécessaires.

Le conseil,

Considérant que l'église est propriété communale ;

Considérant qu'il importe que la couverture soit remise en état avant la mauvaise saison pour éviter des dégradations plus grandes ;

Attendu qu'il est reconnu qu'une recouverture totale du clocher est absolument nécessaire ;

Accepte le devis tel qu'il est présenté ;

Et vote un crédit de 2.205 francs pour couvrir la dépense. Cette somme sera prise sur le budget primitif de 1905.

Le conseil municipal demande en outre à Monsieur le Préfet vu l'urgence des réparations projetées que la mise en adjudication des travaux puisse être fixée au 3 septembre prochain »